

Département de la Meuse

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun Centre

Commune de Dugny sur Meuse

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 21 octobre 2014



L'an deux mil quatorze, le vingt et un octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GOURMELON, Maire de Dugny sur Meuse.

Etaient présents : M GOURMELON Jean-Paul, Maire, MM MINUTO David, WATRIN Laurent, Mmes HELMINGER Karine, VOL Fabricia, Adjointes, MM ROUYERE Roland, WITTOZ Dominique, DUBAUX Arnaud, TOUSSAINT Francis, Mmes THOMAS Anne, BRUNELLA Martine, Melle MINUTO Morgane, Conseillers municipaux.

Etaient représentés : Mme REMY Isabelle,

Etaient excusés : MM BAUMIER Pascal, PETITJEAN Michel.

Melle MINUTO Morgane est élue secrétaire de séance.

Délibération 2014 / 068

Election de membre à la commission finances

Vu l'article L2121-22 du Code des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 avril 2014 créant la commission des finances,

Vu la délibération relative à l'élection des membres de la commission des finances,

Vu la demande de Monsieur WITTOZ Dominique à intégrer cette commission,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A élu, à l'unanimité, M WITTOZ Dominique membre de la commission des Finances.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,

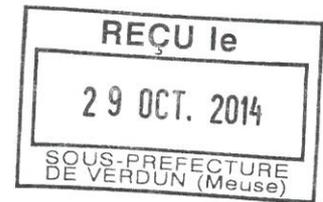


Département de la Meuse

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun Centre

Commune de Dugny sur Meuse



Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 21 octobre 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt et un octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GOURMELON, Maire de Dugny sur Meuse.

Etaient présents : M GOURMELON Jean-Paul, Maire, MM MINUTO David, WATRIN Laurent, Mmes HELMINGER Karine, VOL Fabricia, Adjointes, MM ROUYERE Roland, WITTOZ Dominique, DUBAUX Arnaud, TOUSSAINT Francis, Mmes THOMAS Anne, BRUNELLA Martine, Melle MINUTO Morgane, Conseillers municipaux.

Etaient représentés : Mme REMY Isabelle,

Etaient excusés : MM BAUMIER Pascal, PETITJEAN Michel.

Melle MINUTO Morgane est élue secrétaire de séance.

Délibération 2014 / 067
Numérotation de parcelle

Vu la propriété privée cadastrée AC144

Au vu de la demande des propriétaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-Décide qu'il convient de numéroter cette parcelle comme suit :

AC144 7C Rue de Verdun

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,



Département de la Meuse

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun Centre

Commune de Dugny sur Meuse

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 21 octobre 2014



L'an deux mil quatorze, le vingt et un octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GOURMELON, Maire de Dugny sur Meuse.

Etaient présents : M GOURMELON Jean-Paul, Maire, MM MINUTO David, WATRIN Laurent, Mmes HELMINGER Karine, VOL Fabricia, Adjoints, MM ROUYERE Roland, WITTOZ Dominique, DUBAUX Arnaud, TOUSSAINT Francis, Mmes THOMAS Anne, BRUNELLA Martine, Melle MINUTO Morgane, Conseillers municipaux.

Etaient représentés : Mme REMY Isabelle,

Etaient excusés : MM BAUMIER Pascal, PETITJEAN Michel.

Melle MINUTO Morgane est élue secrétaire de séance.

Délibération 2014 / 066

Affouages

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE la délivrance des produits reconnus en qualité « bois de chauffage » et des houppiers des tiges reconnues en qualité « bois d'œuvre » provenant des parcelles 39, 40 et 41 et diverses.

L'attribution des bois aux affouagistes se fera après partage sur pied, sous la responsabilité de trois garants désignés suivants : WITTOZ Dominique, DUBAUX Arnaud, HUMBLET Philippe.

Le délai d'enlèvement des bois d'affouages est fixé au 15 septembre 2015.

Passé ce délai, les affouagistes n'ayant pas exploité leur lot seront déchus des droits s'y rapportant conformément aux dispositions de l'article L243-1 du code forestier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,



Département de la Meuse

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun Centre

Commune de Dugny sur Meuse

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 21 octobre 2014



L'an deux mil quatorze, le vingt et un octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GOURMELON, Maire de Dugny sur Meuse.

Etaient présents : M GOURMELON Jean-Paul, Maire, MM MINUTO David, WATRIN Laurent, Mmes HELMINGER Karine, VOL Fabricia, Adjoints, MM ROUYERE Roland, WITTOZ Dominique, DUBAUX Arnaud, TOUSSAINT Francis, Mmes THOMAS Anne, BRUNELLA Martine, Melle MINUTO Morgane, Conseillers municipaux.

Etaient représentés : Mme REMY Isabelle,

Etaient excusés : MM BAUMIER Pascal, PETITJEAN Michel.

Melle MINUTO Morgane est élue secrétaire de séance.

Délibération 2014 / 065

Subvention communale

Par délibération en date du 24 juin 2014 une subvention d'un montant de 800,00 euros a été attribuée à l'association Génération Mouvement.

Or le nom de cette association est « Les Aînés de Dugny », affiliée au réseau Génération Mouvement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

PRECISE que la subvention de 800,00 euros concerne l'association « Les Aînés de Dugny » et non Génération Mouvement.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,

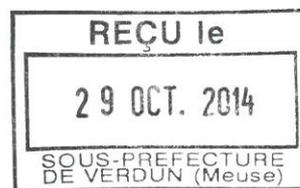


Département de la Meuse

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun Centre

Commune de Dugny sur Meuse



Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 21 octobre 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt et un octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GOURMELON, Maire de Dugny sur Meuse.

Etaient présents : M GOURMELON Jean-Paul, Maire, MM MINUTO David, WATRIN Laurent, Mmes HELMINGER Karine, VOL Fabricia, Adjointes, MM ROUYERE Roland, WITTOZ Dominique, DUBAUX Arnaud, TOUSSAINT Francis, Mmes THOMAS Anne, BRUNELLA Martine, Melle MINUTO Morgane, Conseillers municipaux.

Etaient représentés : Mme REMY Isabelle,

Etaient excusés : MM BAUMIER Pascal, PETITJEAN Michel.

Melle MINUTO Morgane est élue secrétaire de séance.

Délibération 2014 / 064

Avenant à la convention concernant la mise à disposition de personnel

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2007 une convention a été signée avec la Communauté de Communes du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue relative aux services mis en commun.

Un avenant à cette convention est proposé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE le Maire à signer l'avenant ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,



Département de la Meuse

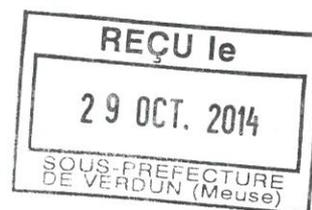
Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun Centre

Commune de Dugny sur Meuse

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 21 octobre 2014



L'an deux mil quatorze, le vingt et un octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GOURMELON, Maire de Dugny sur Meuse.

Etaient présents : M GOURMELON Jean-Paul, Maire, MM MINUTO David, WATRIN Laurent, Mmes HELMINGER Karine, VOL Fabricia, Adjointes, MM ROUYERE Roland, WITTOZ Dominique, DUBAUX Arnaud, TOUSSAINT Francis, Mmes THOMAS Anne, BRUNELLA Martine, Melle MINUTO Morgane, Conseillers municipaux.

Etaient représentés : Mme REMY Isabelle,

Etaient excusés : MM BAUMIER Pascal, PETITJEAN Michel.

Melle MINUTO Morgane est élue secrétaire de séance.

Délibération 2014 / 063

Budget Supplémentaire 2014 – Budget Forêt

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le budget supplémentaire suivant pour le budget annexe Exploitation Forestière :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Chap. 001 : Déficit d'investisst reporté	39 017,44	Chap 10 : Dotations, fonds divers et réserves	35 532,63
		Chap 021 : Virement de la section de fonct°	3 484,81
TOTAL	39 017,44	TOTAL	39 017,44

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Chap. 011 : Charges à caractère général	-855,00	Chap. 70 : Vente de produits	2 629,81
Chap. 023 : Virement à la section d'investis°	3 484,81		
TOTAL	2 629,81	TOTAL	2 629,81

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le Budget Supplémentaire 2014.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,



Commune de Dugny sur Meuse

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 21 octobre 2014



L'an deux mil quatorze, le vingt et un octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GOURMELON, Maire de Dugny sur Meuse.

Etaient présents : M GOURMELON Jean-Paul, Maire, MM MINUTO David, WATRIN Laurent, Mmes HELMINGER Karine, VOL Fabricia, Adjointes, MM ROUYERE Roland, WITTOZ Dominique, DUBAUX Arnaud, TOUSSAINT Francis, Mmes THOMAS Anne, BRUNELLA Martine, Melle MINUTO Morgane, Conseillers municipaux.

Etaient représentés : Mme REMY Isabelle,

Etaient excusés : MM BAUMIER Pascal, PETITJEAN Michel.

Melle MINUTO Morgane est élue secrétaire de séance.

Délibération 2014 / 062

Budget Supplémentaire 2014 – Budget Service de l'Eau

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le budget supplémentaire suivant pour le Service des Eaux :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Chap. 001 : Déficit d'investis. reporté	33 831,94	Chap. 10 : Dotat., fds divers et réserves	49 106,94
Chap. 23 : Immobilisations en cours	-39 877,91	Chap. 16 : Emprunts et dettes	-63 000,00
		Chap. 28 : Amortisst des immobilis.	325,00
		Chap. 021 : Vir. de la section d'exploit.	7 522,09
TOTAL	-6 045,97	TOTAL	-6 045,97

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Chap. 011 : Charges à caractère gén.	-2 130,00	Chap. 75 : Autre produit de gestion cour.	330,00
Chap. 67 : Charges exceptionnelles	840,00	Chap. 002 : Excédents fonction. reportés	6 227,09
Chap. 68 : Dotations aux amortiss.	325,00		
Chap. 023 : Vir sect° investissement	7 522,09		
TOTAL	6 557,09	TOTAL	6 557,09

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le Budget Supplémentaire 2014.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,



Département de la Meuse

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun Centre

Commune de Dugny sur Meuse

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 21 octobre 2014



L'an deux mil quatorze, le vingt et un octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GOURMELON, Maire de Dugny sur Meuse.

Etaient présents : M GOURMELON Jean-Paul, Maire, MM MINUTO David, WATRIN Laurent, Mmes HELMINGER Karine, VOL Fabricia, Adjointes, MM ROUYERE Roland, WITTOZ Dominique, DUBAUX Arnaud, TOUSSAINT Francis, Mmes THOMAS Anne, BRUNELLA Martine, Melle MINUTO Morgane, Conseillers municipaux.

Etaient représentés : Mme REMY Isabelle,

Etaient excusés : MM BAUMIER Pascal, PETITJEAN Michel.

Melle MINUTO Morgane est élue secrétaire de séance.

Délibération 2014 / 061

Budget Supplémentaire 2014 – Budget Commune

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le budget supplémentaire suivant :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Chap. 16 : Emprunts et dettes	810.00	Chap. 10 : Dotat°, fonds divers réser	313 562.14
Chap. 20 : Immobilisations incorporelles	6 410.00	Chap. 13 : Subventions d'investissement	30 000.00
Chap. 21 : Immobilisations corporelles	24 685.37	Chap. 16 : Emprunts et dettes	-164 730.00
Chap. 23 : Immobilisations en cours	-19 480.00	Chap. 042 : Opérat. d'ordre de transfert	-3 880.00
Opérations d'équipement	-5 165.00	Chap. 021 : Vir sect° fonctionnt	-93 894.63
Chap. 001 : Déficit d'investis. reporté	73 867.14	Chap. 024 : Produits des cessions	70.00
Chap .041 : Opérations patrimoniales	4 540.00	Chap .041 : Opérations patrimoniales	4 540.00
TOTAL	85 667.51	TOTAL	85 667.51

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Chap. 011 : Charges à caractère gén.	32 865.00	Chap. 70 : Vente de produits	350.00
Chap. 012 : Charges de personnel	9 545.00	Chap. 73 : Impôts et taxes	5 330.00
Chap. 014 : Atténuations des produits	1 500.00	Chap. 74 : Dotations et participations	-1 085.00
Chap. 65 : Autres charges de gest° co	88 250.00	Chap. 75 : Autres produits de gest°	235.00
Chap. 66 : Charges financières	6 335.00	Chap. 77 : Produits exceptionnels	2 485.00
Chap. 67 : Charges exceptionnelles	3 655.00	Chap. 013 : Atténuations de charges	5 000.00
Chap. 042 : Opérat. d'ordre de transfert	-3 880.00	Chap. 002 : Excédent de fonction, reporté	32 060.37
Chap. 023 : Vir sect° investissement	-93 894.63		
TOTAL	44 375.37	TOTAL	44 375.37

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le Budget Supplémentaire 2014.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,



Département de la Meuse

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun Centre



Commune de Dugny sur Meuse

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 21 octobre 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt et un octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GOURMELON, Maire de Dugny sur Meuse.

Etaient présents : M GOURMELON Jean-Paul, Maire, MM MINUTO David, WATRIN Laurent, Mmes HELMINGER Karine, VOL Fabricia, Adjointes, MM ROUYERE Roland, WITTOZ Dominique, DUBAUX Arnaud, TOUSSAINT Francis, Mmes THOMAS Anne, BRUNELLA Martine, Melle MINUTO Morgane, Conseillers municipaux.

Etaient représentés : Mme REMY Isabelle,

Etaient excusés : MM BAUMIER Pascal, PETITJEAN Michel.

Melle MINUTO Morgane est élue secrétaire de séance.

Délibération 2014 / 060

Demande de modification de périmètre du SMATUV

Par arrêté en date du 10 juillet 2014, Madame la Préfète de la Meuse a saisi les communes membres des communautés de communes de Charny sur Meuse, de Verdun et la commune de Belleray d'un projet de périmètre ayant pour objet la création d'une communauté d'agglomération autour de Verdun.

L'intégralité des communes concernées a délibéré et les conditions de majorité qualifiée pour la création d'une communauté d'agglomération ont été obtenues de sorte qu'aucun obstacle ne subsiste à l'existence de la communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2015.

Cette future création emporte plusieurs conséquences juridiques, techniques et financières, notamment sur les compétences du SMATUV.

La compétence transport sera transférée à la communauté d'agglomération. Celle-ci ne concerne que le périmètre de Belleville, Thierville et Verdun. La transition sera ici simple puisque la loi prévoit un transfert automatique de la compétence ainsi que des contrats qui y sont liés lorsque la totalité du périmètre concerné intègre la communauté d'agglomération.

La difficulté se pose pour la compétence assainissement puisque deux communes n'intègrent pas la communauté d'agglomération : Belrupt et Dugny.

Selon l'article L5216-7 II du CGCT : « *Lorsqu'une partie des communes d'un syndicat de communes ou d'un syndicat mixte est associée avec des communes extérieures à ce syndicat dans une communauté d'agglomération[...] par fusion d'établissements publics de coopération intercommunale pour constituer une communauté d'agglomération [...] cette fusion [...] vaut retrait du syndicat des communes membres de la communauté d'agglomération pour les compétences transférées et dans les conditions prévues au premier alinéa du I [sic les compétences obligatoires et optionnelles].* »

La compétence assainissement étant une compétence optionnelle, les communes membres du SMATUV qui intégreront la communauté d'agglomération seront automatiquement retirées du syndicat de sorte qu'au 1^{er} janvier le SMATUV ne sera plus composé que de deux communes : Belrupt et Dugny.

Cette situation de fait pose plusieurs problèmes. Même si la loi prévoit une continuité du contrat en l'état, juridiquement le seul titulaire sera le SMATUV composé uniquement de deux communes. Celui-ci n'aura plus les moyens techniques et financiers lui permettant de suivre les contrats en cours et notamment la délégation du service public de l'assainissement.

De plus, la plupart des équipements nécessaires à l'exploitation de l'activité se trouvent sur les communes qui intégreront la communauté d'agglomération ce qui poserait un certain nombre de difficultés organisationnelles.

Enfin, la subsistance du SMATUV n'est pas souhaitable eu égard aux objectifs de l'Etat de diminuer le nombre d'établissements publics de coopération intercommunale sur le territoire.

Plusieurs solutions sont envisageables mais une seule permet de respecter tous les paramètres financiers, juridiques et politiques.

L'idée est que la communauté d'agglomération demeure titulaire de la délégation de service public de l'assainissement puisque la majorité des communes et des équipements se trouve sur les communes intégrant la CA.

Pour les communes de Belrupt et Dugny, des conventions bilatérales seront conclues. Le principe premier de celles-ci sera la subsistance d'une qualité de service équivalente à celle existante aujourd'hui dans la délégation de service public. Elles prévoient les conditions d'exécution du service, les conséquences patrimoniales du transfert, la surtaxe, les modalités d'interventions pour Belrupt et Dugny etc.

Pour permettre la substitution de la communauté d'agglomération au SMATUV, la nécessité est que le périmètre du SMATUV soit intégré en totalité dans la communauté d'agglomération en application de l'article L5216-6 du CGCT.

Ainsi, il est nécessaire de faire coïncider le périmètre du SMATUV au périmètre de la communauté d'agglomération. Pour cela, la procédure de retrait doit être enclenchée par les communes de Belrupt et Dugny.

En application de l'article L5211-19 du CGCT, les communes souhaitant demander leur retrait doivent délibérer et saisir l'organe délibérant de l'EPCI dont elles sont membres. L'EPCI doit ensuite délibérer et saisir l'intégralité des communes membres. Le retrait est subordonné à l'accord des communes membres dans les conditions de majorité requises pour la création à savoir la moitié des communes représentant les 2/3 de la population ou les 2/3 des communes représentant la moitié de la population. Les communes disposent de trois mois à compter de la saisine de l'EPCI pour délibérer mais compte tenu des délais restreints, il est souhaitable que cet accord intervienne plus rapidement.

Le retrait est prononcé par arrêté de la préfète qui devrait être concomitant à l'arrêté de création de la communauté d'agglomération sur le périmètre de Verdun. Le SMATUV sera dans le même temps dissout.

Les conventions bilatérales seront signées en fin d'année 2014 ou en début d'année 2015.

Dans ces conditions, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à saisir Monsieur le Président du SMATUV d'une demande de retrait de la commune du SMATUV et d'accepter le principe de la signature d'une convention bilatérale pour la gestion de l'assainissement sur le territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE le Maire à saisir Monsieur le Président du SMATUV d'une demande de retrait de la commune du SMATUV.
- ACCEPTE le principe de l'engagement de la commune dans une démarche de convention bilatérale pour la gestion de l'assainissement sur le territoire avec la communauté d'agglomération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,
